



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 Juin 2023**

-----  
**PROCES-VERBAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt et un juin à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire de la commune de Saint-Puy.*

**Date de la convocation :** 13/06/2023

Membres afférents au Conseil Municipal	14
Membres en exercice	13
Membres présents	13

**Présents :** Michel LABATUT, Michel MAZZONETTO, Karl BORDENAVE, Bernard ARBUSTI, Marion BAURENS, Viviane BIEMOURET, Linda CASONI, Jacqueline COUILLENS, Yan FOURNIER, Heleen JANSEN, Frédéric JAUSSERAND, Thomas MAILLARD, Jean-Pierre RAINERO, Pierre VARGA

**Absents excusés :**

**Procurations :**

**Absents :** Thomas MAILLARD

**Secrétaire de Séance :** Viviane BIEMOURET

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 Avril 2023**

Monsieur le Maire après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2023.

Le conseil municipal adopte ce procès-verbal avec :

<b>Vote</b>	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

**Il présente l'ordre du jour :**

- 1- Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

**Informations et questions diverses**

**Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Mme Pauline LABENELLE, 3<sup>ème</sup> Adjointe dans l'ordre du tableau des adjoints, de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseillère municipale. Mme Labenelle a présenté sa démission desdites fonctions par courrier du 06/06/2023, adressé à Monsieur le Préfet du Gers.

Il précise également que cette démission a été acceptée le 09 juin 2023 par Monsieur le Préfet et reçue en mairie le 13 juin 2023. La démission est définitive à compter du jour où son acceptation par le Préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé, même verbalement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 20200525\_2 du 25/05/2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 20200525\_3 du 25/05/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 28-2020 du 29/05/2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 47-2023 du 13/06/2023 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Pauline LABENELLE,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 09 juin 2023 par Monsieur le préfet par courrier reçu le 13 juin 2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider en vertu de l'article L 2122-10 du CGCT, peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE à l'unanimité le maintien du nombre d'adjoints au Maire à **3**,
- DECIDE de pourvoir au remplacement du poste de troisième adjoint laissé vacant,
- DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
  
- PROCEDE à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme Viviane BIEMOURET

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Ont obtenu : Mme Viviane BIEMOURET a obtenu 13 voix

➤ Mme Viviane BIEMOURET est désignée en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Elle est donc proclamée élu et installé dans ses fonctions immédiatement.

Le tableau des adjoints au maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

DÉPARTEMENT GERS	COMMUNE : SAINT PUY	Communes de moins de 1 000 habitants			
ARRONDISSEMENT BAÏSE ARMAGNAC					
Effectif légal du conseil municipal 15	<b>TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> (art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)				
L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.					
L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.					
L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé : 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ; 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ; 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.					
Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communaux résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).					
Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	LABATUT Michel	04/02/1959	23/03/2008	15
Premier adjoint	M.	MAZZONETTO Michel	02/12/1962	23/03/2008	14
Deuxième adjoint	M.	BORDENAVE Karl	02/01/1936	23/03/2008	15
Troisième adjoint	Mme	BIEMOURET Viviane	19/12/1961	21/06/2023	13
Conseillère Municipale	Mme	CASONI Linda	10/01/1981	23/03/2014	230
Conseiller Municipal	M.	RAINERO Jean-pierre	06/09/1944	23/03/2014	199
Conseiller Municipal	M.	VARGA Pierre	22/02/1944	23/03/2014	196
Conseiller Municipal	M.	ARBUSTI Bernard	12/05/1964	15/03/2020	229
Conseillère Municipale	Mme	JANSEN Heleen	21/07/1943	15/03/2020	220
Conseillère Municipale	Mme	BAURENS Marlon	08/06/1992	15/03/2020	220
Conseiller Municipal	M.	FOURNIER Yan	16/04/1978	15/03/2020	219
Conseiller Municipal	M.	JAUSSERAND Frédéric	14/02/1968	15/03/2020	217
Conseiller Municipal	M.	MAILLARD Thomas	16/12/1983	15/03/2020	206
Conseillère Municipale	Mme	COUILLENS Jacqueline	15/10/1948	15/03/2020	204
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

<b>Vote</b>	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

## Informations et questions diverses

Présentation du projet de MAM

Concertation sur l'école primaire.

Problème de goudron dans les rues.

Le litige avec la Société Allegri est un vrai problème.

La séance est levée à 22 h 20.